
Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

Extrait du Investig'Action

<http://michelcollon.info/Alexis-Deswaef-Le-gouvernement.html>

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

- Français - Analyses et témoignages - Moyen-Orient -

Date de mise en ligne : lundi 18 février 2013

Auteur(s) : Mouâd Salhi

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

Le conflit israélo-palestinien est le plus traité par les médias. De nos téléviseurs, nous ne savons différencier l'agresseur de l'agressé, tout nous paraît si complexe. Alexis Deswaef, avocat au Barreau de Bruxelles et président de la Ligue des droits de l'Homme a décidé de se rendre sur place pendant dix jours avec une équipe de juristes spécialisés en droit international. Il en a tiré un livre, « Israël-Palestine : au coeur de l'étau ». Son ouvrage aborde les questions qui font mal : l'occupation militaire, la colonisation civile, le mur d'annexion, les prisonniers politiques, l'exploitation des ressources des territoires palestiniens ou encore le régime d'apartheid en Israël. Pour Investig'Action, Alexis Deswaef est revenu sur son voyage pas comme les autres.

[(1) Contrôle militaire dans la vieille ville à Hébron à l'approche de la colonie de Tel Romeida]

Qu'est-ce qui vous a motivé à effectuer ce voyage en Israël ?

Nous étions un groupe de juristes spécialisés en droit international. Plusieurs d'entre nous avaient traité des dossiers sur base de la loi dite de compétence universelle, comme la plainte des réfugiés birmanes contre Total pour complicité de crime contre l'humanité en Birmanie, mais également un dossier contre les dirigeants du gouvernement israélien suite à l'agression militaire contre la bande de Gaza, l'Opération « Plomb Durci ».

Dans le même temps, nous suivions la situation du conflit israélo-palestinien. Nous avons beau avoir lu beaucoup sur ce conflit, nous voulions aller sur place pour mieux comprendre. Notre intuition était de dire que c'est par le droit international et l'application de celui-ci que ce conflit pourra se résoudre. Cette intuition est devenue une conviction.

Quel a été votre premier sentiment lorsque vous avez atterri à l'aéroport de Tel-Aviv ?

Nous avons beau être prévenus, nous avons beau nous être préparés à cette arrivée, nous attendre à un interrogatoire serré, il faut le vivre pour le comprendre. Effectivement, nous avons été conduits au poste de la police des frontières et avons eu droit à ces interrogatoires croisés. D'abord les plus jeunes du groupe sont interrogés et mis sous pression pour connaître le motif du voyage. Ensuite, les réponses sont confrontées. Après deux heures de stress et une sévère mise en garde couplée à une interdiction de toute activité ou rencontre politique sous peine d'être arrêté et expulsé du pays, nous avons enfin reçu le cachet dans le passeport pour entrer en Israël.

Quel est l'état des tribunaux de la « seule démocratie » du Moyen-Orient ?

Durant ces dix jours, le choc a été permanent. Nous avons rencontré de multiples témoins tant israéliens que palestiniens. Les violations des droits fondamentaux des Palestiniens par les Israéliens sont omniprésentes. Ce qui nous intéressait aussi d'examiner là-bas, c'était les recours possibles dont peuvent bénéficier les Palestiniens. Deux exemples me viennent à l'esprit. Le premier était de voir si les exactions commises lors de l'Opération « Plomb Durci » à Gaza avaient pu, devant les tribunaux israéliens, aboutir à des condamnations de militaires israéliens pour mettre fin à cette impunité dans le droit de la guerre et le droit international. Nous n'avons reçu aucune réponse positive à cet égard. Le deuxième exemple concerne la confiscation des terres et des maisons par les colons israéliens dans des quartiers de Jérusalem-Est ou à Hébron en Cisjordanie, mais aussi en Israël avec les terres des bédouins du Néguev confisqués par les Juifs israéliens.

Les recours que les Palestiniens peuvent introduire devant les juridictions israéliennes, jusqu'à la Cour suprême, sont tout à fait inefficaces. Les cours et tribunaux ne réparent en rien les injustices commises par les Israéliens. Effectivement, les tribunaux en Israël fonctionnent peut-être très bien pour les Israéliens mais ne sont d'aucune utilité pour les Palestiniens vivant en Cisjordanie ou en Israël.

Même au niveau du droit des enfants palestiniens ?

Le droit des enfants est préoccupant. Les enfants sont détenus dans les prisons israéliennes et font l'objet de détentions administratives. N'importe quel juriste constatant les conditions de la détention administrative ne peut que

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

s'indigner. C'est une détention arbitraire. Ils sont jugés devant des tribunaux militaires, des sortes de tribunaux d'exception. Les droits des enfants conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont pas du tout respectés.

Quel est le quotidien des Palestiniens de Cisjordanie et d'Israël ?

Le conflit israélo-palestinien n'est peut-être pas le conflit le plus meurtrier au monde. L'horrible exemple de la Syrie est là pour le prouver. Cependant, c'est probablement une des pires situations au monde au niveau des injustices quotidiennes et de l'application du droit. Le quotidien des Palestiniens tant en Cisjordanie, qu'en Israël est absolument inacceptable sur le plan du respect des droits fondamentaux. Cela se caractérise par les contrôles excessifs aux checkpoints, par le risque d'arrestation à tout moment ou par les discriminations dont ils sont victimes. Il faut bien se rendre compte que leur quotidien est un quotidien d'apartheid !

En Cisjordanie se développe depuis des années une colonisation civile massive protégée par l'occupation militaire israélienne. Les Palestiniens sont freinés, avec ces territoires morcelés, dans leur vie quotidienne, dans leurs déplacements, dans leurs activités économiques, dans leurs démarches pour les soins de santé. Toute activité du quotidien est entravée par cette occupation, sans parler des routes de contournements, des checkpoints, des barrages et des incursions des forces armées israéliennes. Le territoire est divisé en zones A, B et C. La zone A est contrôlée entièrement par l'Autorité palestinienne. Malgré tout, cette zone n'est pas à l'abri d'incursions de l'armée israélienne où encore récemment des ONG en plein cœ<ur de Ramallah ont vu leurs bureaux perquisitionnés et saccagés.

En Israël, les citoyens arabes israéliens sont considérés comme des citoyens de seconde zone. Ils n'ont pas accès à toute une série de droits dont les citoyens juifs jouissent. C'est pour cela que nous pouvons parler d'un apartheid à tous les niveaux. Evidemment, c'est en total violation du droit international.

[http://www.michelcollon.info/IMG/jpg/Fadwa_Barghouti.jpg]

Malgré tout cela, les défenseurs d'Israël disent que c'est la seule démocratie du Moyen-Orient…

Israël n'est pas, ou plus, une démocratie pour la simple raison que le gouvernement israélien a mis une autre valeur au-dessus de la démocratie, c'est l'état Juif. Toute leur politique est construite en référence à cet état Juif avec une des composantes de cette politique qui est la politique d'apartheid, mise en place au détriment des citoyens arabes d'Israël, ainsi que des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Prouvez-nous où Israël viole le droit international ?

Dans le conflit israélo-palestinien, il est important d'utiliser les bons mots pour décrire la situation. Effectivement, il y a une occupation militaire d'un état car la Palestine l'est devenu. Le droit international interdit d'installer des civils dans le territoire qu'on occupe militairement. L'actualité nous le montre encore, Israël n'arrête pas d'intensifier cette colonisation civile qui fait en sorte que la Palestine ne ressemble qu'à un gruyère, avec quasiment plus de trous que de fromage.

Il y a aussi la question de la détention arbitraire des prisonniers politiques palestiniens, pas du tout conforme au droit international. Leur « mur de sécurité » constitue en soi aussi une violation du droit international. Ce mur de séparation est en réalité un mur d'annexion.

Un dernier exemple des violations du droit international est l'exploitation des ressources des territoires palestiniens par l'occupation israélienne. Notamment dans la vallée du Jourdain, nous assistons à un pillage des ressources palestiniennes. Toutes les cultures et les plantations de la vallée du Jourdain sont exportées dans le monde entier sous le faux label *Made in Israël*. Au niveau de la politique de l'eau aussi, les nappes phréatiques sont pompées par Israël qui fait que la Palestine n'a pas accès à l'eau. La Palestine est contrainte d'acheter son eau à Israël au prix fort.

Les colonies sont illégales en droit international. La Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) a sorti récemment, en octobre 2012, un rapport sur cette colonisation et la complicité de l'Union Européenne dans ce processus. Le rapport s'intitule « La paix au rabais : comment l'Union Européenne renforce la

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

colonisation israélienne'. Il dénonce ce double langage. D'un côté, la communauté européenne condamne la colonisation israélienne en Palestine. Et d'un autre côté, elle importe massivement des produits en provenance des colonies qui portent le label *Made in Israël*, renforçant ainsi la colonisation illégale. Il faut que cela cesse ! C'est une question de cohérence entre les paroles et les actes. L'Union Européenne devrait aussi dénoncer les accords commerciaux privilégiés qu'elle a noués avec Israël parce qu'il ne respecte pas du tout la « clause droits de l'Homme » prévus dans ces accords. Nous pouvons parler également du boycott qui est plutôt un acte citoyen, non-violent et de protestation, pour créer un électrochoc surtout auprès des dirigeants israéliens mais aussi auprès de la population israélienne pour qu'elle fasse pression sur son gouvernement. Il faut toucher là où ça fait mal, au niveau du portefeuille, pour réveiller les consciences.

Le gouvernement extrémiste dirigé par Benjamin Netanyahu ne s'arrêtera pas dans son élan s'il n'est pas mis face à ces actes. Est-ce qu'il aurait relancé une agression militaire de la sorte contre Gaza il y a quelques mois si après l'Opération « Plomb Durci » en 2009, il avait été poursuivi devant la Cour pénale internationale tel que le procureur Moreno-Ocampo aurait pu le faire ? Pour des raisons totalement erronées, ce dernier a botté en touche et n'a même pas voulu ouvrir une enquête préliminaire. C'est seulement à partir du moment où des poursuites seront engagés et que les autorités israéliennes devront rendre des comptes, qu'elles comprendront leurs obligations de respecter le droit international. Il faut mettre fin à l'impunité des dirigeants israéliens. A partir de là, nous éviterons de nouveaux actes contraire au droit international.

Le gouvernement israélien a choisi une voie sans issue. La seule solution au conflit est une solution à deux états démocratiques et viables, en revenant aux frontières de 1967 sur base du tracé de la ligne verte. C'est aussi la seule solution qui puisse garantir la survie d'Israël. Tout le propos que je tiens ne fait pas de moi un ennemi d'Israël. Je devrais plutôt être qualifié d'ami d'Israël et disant tout cela. Dans la voie sans issue qu'il s'est choisi, Israël court à sa perte.

Vous avez parlé de la mobilisation citoyenne, vous dites dans votre conclusion que l'indignation c'est bien mais que l'action c'est mieux ! Vous avez évoqué le boycott, comment peuvent agir les citoyens concrètement ?

Effectivement, le boycott est un moyen non-violent d'action. Cela consiste à dire d'un produit entaché par des inégalités et des violations du droit international, je ne l'achète pas, je le boycotte. Nous pouvons tout à fait faire le parallèle avec le boycott du régime sud-africain au moment de l'apartheid. Nous avons pu voir que la solidarité citoyenne a pu faire plier un régime raciste.

Vous dites du boycott que c'est un acte citoyen mais beaucoup d'hommes politiques et journalistes s'indignent de la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) comme quoi cette dernière serait illégitime. Le boycott est-il illégal au niveau du droit ?

Le boycott n'est pas illégal. Tout le monde est libre d'acheter ou de ne pas acheter un produit. Le droit à la liberté d'expression permet encore, jusqu'à preuve du contraire, qu'un citoyen puisse dire publiquement qu'il estime qu'il ne faut pas acheter tel produit pour telle ou telle raison.

Et en réponse à ceux qui disent que c'est illégal, ces derniers inversent les choses et devraient faire attention. La responsabilité pénale de ceux qui importent des produits qui sont entachés par l'illégalité de la colonisation pourrait être soulevée. Tous les maillons de la chaîne, jusqu'aux distributeurs ici mettant en vente ces produits peuvent être mis en cause. Tirant des bénéfices de produits issus de faits qui violent le droit international, ils sont finalement complices et pourraient être poursuivis pour blanchiment, infraction pénale qui consiste à tirer profit d'une activité tout à fait illégale là-bas et à réinjecter ce profit dans l'économie ici. L'acte illégal n'est pas où l'on pense. Pour un état ou pour les multinationales, c'est très facile de s'attaquer aux citoyens qui boycottent ou qui prônent le boycott, mais ils doivent réaliser qu'une riposte est possible en droit.

Le conflit vu d'ici paraît si compliqué…

De nombreux lecteurs de mon livre m'avouent que ce conflit vu d'ici leur paraît tellement compliqué, qu'on ne sait plus très bien l'origine du conflit et où se situent les responsabilités. C'est pour cela aussi que j'ai mis en annexe une

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

ligne du temps et des cartes qui expliquent le contexte historique et géographique. Cela permet de remettre les choses à leur place. Ces lecteurs me disent que maintenant, quand ils lisent les journaux, ils comprennent mieux ou sont davantage critiques avec ce que les médias leur présentent. L'objectif principal était donc de témoigner. Le pari était un peu fou, de dire en 10 jours, essayons de comprendre même s'il nous faudrait beaucoup plus de temps. Le but du livre est de faire voyager le lecteur avec nous, dans notre minibus en mission à la rencontre de la réalité du terrain.

Que retenez-vous de ce voyage ?

J'ai été très impressionné par les rencontres avec ces véritables héros qui luttent pacifiquement pour leurs droits et leur dignité. D'un point de vue personnel, je suis sorti moralement et physiquement épuisé par ce que j'ai vu et entendu. Je suis revenu avec la ferme intention de témoigner des injustices que nous avons vues de nos yeux. En les dénonçant, nous pouvons peut-être contribuer, modestement, à les faire cesser. Faire en sorte que personne ne puisse dire : « On ne savait pas ! ».

(1ère Photo) Contrôle militaire dans la vieille ville à Hébron à l'approche de la colonie de Tel Romeida (2ème Photo) Alexis Deswaef accompagné de Fadwa Barghouti, femme du prisonnier politique et résistant Marouane Barghouti, dans son bureau de Ramallah

[Cliquez ici pour vous procurer le livre](http://www.couleurlivres.be/images/Pl-palestine-BD.pdf) [http://www.couleurlivres.be/images/Pl-palestine-BD.pdf]

Propos recueillis par Mouâd Salhi pour Investig'Action michelcollon.info

Alexis Deswaef sera présent à la Foire du Livre le vendredi 8 mars entre 17h et 18h au stand "Couleurs Livres"

JOUR 3 :

**Prisonniers de sécurité = prisonniers politiques,
détention administrative = détention arbitraire
... enfants compris !**

Notre demande d'autorisation d'assister à une audience du Tribunal militaire, introduite il y a une semaine avec la copie de nos passeports, a été acceptée. A une quinzaine de kilomètres de Jérusalem, la prison israélienne d'Ofar se dresse au bord de la route. C'est la seule de Cisjordanie (même si Israël a annexé l'endroit où se trouve la prison lors de la construction du Mur, s'écartant fortement de la Ligne verte). Les autres centres d'interrogatoire et de détention se trouvent en Israël, dont le très craint "Centre 1391" dont personne ne sait où il se trouve, pas même la Croix-Rouge internationale. Le Tribunal et la Cour militaires d'Ofar se trouvent juste à côté de la prison.

Devant ces bâtiments ressemblant davantage à un camp retranché qu'à un palais de justice, nous attendons nos guides du jour qui viennent de Ramallah : Sarah Francis, avocate et directrice de l'association palestinienne Addameer (mot arabe pour "conscience") qui soutient les prisonniers politiques palestiniens et Majed Bamy, diplomate de la Délégation générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg, vivant entre Bruxelles et Ramallah. Ce sont eux qui nous ont obtenu les autorisations pour assister aux audiences. Vu qu'ils viennent de Ramallah, ils doivent entrer par un accès séparé de nous qui venons de Jérusalem. Dans la petite cour, on se parle, à travers un double grillage. Les ordres de passer un par un à travers un premier portique sont aboyés à travers un micro. Le contrôle de sécurité relève plus de la fouille pour entrer dans une prison (en pire), que dans un tribunal. Nous avons été prévenus de n'avoir sur nous que trois choses : notre

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

passport (qui reste au poste de contrôle), du papier et un bic. Pour la petite histoire, mon mouchoir en tissu pose problème. L'agent, agressif, m'ordonne de le jeter à la poubelle, mais je suis enrhumé. Il me dit que ce n'est pas grave, qu'il y a des mouchoirs en papier à l'intérieur du tribunal. Je réponds prudemment que je crains en avoir besoin après, pendant la journée. Ses collègues s'en mêlent et je crois comprendre que le plus âgé trouve qu'il fait de l'excès de zèle. Finalement, il m'est demandé, par le plus âgé, de tendre mon mouchoir en l'air, recto puis verso. C'est bon. Heureusement, car aucune trace de mouchoirs en papier dans la salle d'audience, évidemment. Après une fouille serrée au corps (mains gantées ne loupant vraiment aucune partie), en passant par une porte blindée, chacun à notre tour, nous arrivons dans une cour intérieure grillagée. Sept petits blockhaus constituent autant de salles d'audience. Ici, les "prisonniers politiques", on les appelle "prisonniers de sécurité". L'audience est publique, mais seuls deux membres de la famille qui auront préalablement demandé un permis et des organisations internationales peuvent assister aux audiences, ainsi que les colons liés à l'affaire, comme victimes par exemple (ces tribunaux militaires sont aussi compétents pour juger les Palestiniens pour des faits de droit commun). Les colons, eux, ne seront jamais jugés ici, mais en Israël, où les Palestiniens ne peuvent pas venir assister au procès. Une inégalité de plus...

Dans la première salle d'audience, il y a cinq jeunes dans le box des accusés, en tenue de prisonniers style Guantanamo mais de couleur brune, menottes aux pieds maintenues pendant les débats. Ce sont des étudiants proches de mouvements politiques, or toute activité politique dans les territoires palestiniens est illégale selon les lois militaires israéliennes. Ils attendent que le juge se prononce sur la prolongation de leur détention administrative.

Dans la seconde salle d'audience, nous voyons Bassem Tamini dans le box des accusés. Il a la quarantaine bien portante. Accusé d'être un leader lors d'une manifestation pacifique hebdomadaire pour dénoncer le Mur dans son village de Cisjordanie, il est en détention administrative depuis un an et deux mois. Il est accusé sur base de

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

témoignages d'enfants suspectés d'avoir jeté des pierres. Ces enfants ont été arrêtés la nuit chez eux, auditionnés sans la présence des parents ou d'avocats, privés de sommeil, menacés de détention, ce qui "favorise" certainement les "confessions télécommandées". L'audience, en hébreu, est chaotique. Le juge et l'interprète parlent en même temps et, tant nos accompagnateurs palestiniens qu'une militante israélienne ont du mal à suivre la lecture du jugement. L'acte d'accusation mentionne, sans autre précision, une "action contre les autorités israéliennes". Il a demandé sa liberté provisoire en raison de l'état de santé de sa maman qui a fait un accident vasculaire cérébral et se trouve à l'hôpital en fin de vie. Il sera libéré à la condition d'arrêter toute activité politique, en ce compris une simple manifestation, avec une caution, trois personnes qui se portent garantes qu'il se présentera à chaque convocation et l'obligation d'être à l'hôpital à Ramallah aux côtés de sa mère du jeudi au dimanche, pour éviter qu'il soit au village le vendredi, jour de manifestation contre le Mur. Le procureur est absent, ce qui pose problème. Il restera donc en détention jusqu'à l'appel éventuel. Vu la fête nationale qui aura lieu jeudi et vendredi, il risque de sortir trop tard pour embrasser sa mère une dernière fois. Sa femme est dans la salle. Ils se cherchent continuellement du regard. Il lui sourit. Elle a pu obtenir à deux reprises une autorisation de visite mais ne l'a vu qu'une fois en prison en plus d'un an de détention, car la seconde fois le permis lui a été remis hors délai. Elle a elle-même été arrêtée. Comme secouriste, elle avait soigné des blessés pendant une manifestation. Résultat : dix jours de détention administrative sans aucun procès ni jugement.

On quitte la salle. Il nous salue, nous remercie pour notre présence et lève le pouce. On espère tous qu'il sortira. On salue sa femme. Tant l'avocate que les deux militants israéliens présents restent prudents et nous disent qu'une telle libération serait exceptionnelle. Il sera finalement libéré – provisoirement – le lendemain.

Majed Bamya va nous accompagner à Ramallah pour la suite de la journée et nous demandons s'il peut sortir du tribunal par notre entrée pour venir dans notre minibus. Refus catégorique. Il doit

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

ressortir du côté palestinien et ne pourra faire la route avec nous. Absurde !

Notre minibus nous fait traverser le *check point* de Qalandia vers Ramallah. Nous sommes accueillis en Cisjordanie par les portraits géants de Yasser Arafat et Marwan Bargouthi que les Palestiniens ont peints sur le Mur. Nous arrivons à Ramallah, dont le centre-ville est une véritable fourmilière humaine. Partout, il y a des chantiers de constructions nouvelles. Majed nous a fixé rendez-vous sur la place Al Manara, le "rond-point des lions", lieu emblématique du centre de Ramallah. Nous partageons le repas dans un petit snack tout proche.

L'après-midi, nous rencontrons le responsable de *Defence for Children International* (DCI-Palestine), ainsi que le chef de cabinet du ministre des prisonniers et ex-détenus, à propos de la problématique des prisonniers. L'Autorité palestinienne est le seul gouvernement au monde qui a un ministère pour ses citoyens détenus par la puissance occupante. Il faut dire, explique-t-il, que toutes les familles palestiniennes sont concernées car, en gros, un tiers de sa population active est passée par les prisons israéliennes. Oui, un tiers ! Depuis 1967, plus de 850.000 Palestiniens ont été emprisonnés. Actuellement, ils sont 4.650 en détention, dont 320 en détention administrative, 200 enfants (de plus de 12 ans) et 6 femmes.

Le conseiller juridique de DCI a été l'avocat d'enfants qu'il a défendus devant les tribunaux militaires. Il a arrêté cette activité car il avait l'impression de cautionner le système. Le fait même de devoir défendre des enfants âgés de 12 à 18 ans devant les tribunaux militaires est inacceptable. Même si, depuis trois ans, Israël a concédé de ne plus déférer des enfants devant le tribunal militaire, en pratique, rien n'a changé car au milieu de l'audience, le juge dit : *Matmenant, nous ouvrons le tribunal pour enfants*. Mais le juge et le procureur restent les mêmes...

Le chef de cabinet du ministre nous parle des détenus administratifs, mis en prison sans connaître les charges qui pèsent sur eux, sans acte d'accusation, sans délai, pour une période de six mois renouvelable

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

indéfiniment, sur la base d'un "dossier secret" auquel seul le juge a accès (donc ni le détenu, ni son avocat). Si la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (12 août 1949) dit en son article 78 que la détention administrative peut être mise en œuvre par la puissance occupante, elle doit être strictement encadrée (menace substantielle, limitée dans le temps...) et ce n'est pas le cas ici, où la détention administrative est en réalité de la détention arbitraire qui frappe de manière discriminatoire les Palestiniens.

Récemment, des pressions internationales ont permis la libération d'un homme, Khadr Adnan, et d'une femme, Hanane Shalabi, en grève de la faim. Elle a été déplacée de force vers Gaza, où elle est obligée de vivre alors qu'elle est originaire de Cisjordanie. C'est bien la preuve que Gaza est une prison à ciel ouvert...

Les détenus font un peu l'actualité depuis le mois d'avril 2012 car il y en a 1.700 en grève de la faim, parfois avancée. Leur objectif n'est pas une libération, mais le respect de leur dignité (par exemple, contre l'isolement dont certains sont frappés depuis des années) ou l'obtention d'un droit de visite (les 450 détenus de Gaza n'ont plus de visites). Les restrictions familiales pour les visites sont le plus dur : les mères doivent demander un permis pour se déplacer souvent loin et puis, pour un(e) détenu(e), le seizième anniversaire d'un enfant est un jour douloureux (avant 16 ans, les enfants peuvent voir leur parent quelques fois par an, mais il existe une interdiction générale de visite entre 16 et 45 ans).

Pour terminer la journée, nous sommes accueillis dans les locaux de l'ICHR (*Independent Commission for Human Rights*) pour une session sur les violations des droits humains commis par Israël. Jabarin Shawan, le président d'Al Haq, l'équivalent de la Ligue des droits de l'Homme en Palestine, prend la parole en premier. Al Haq est active depuis 1979, ce qui en fait une des premières ligues des droits de l'homme dans le monde arabe. Pour lui, tous les rapports des années 1980 et 1990 peuvent être réédités à l'identique aujourd'hui, car les violations des droits humains continuent, à

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

grande échelle. Actif depuis trente ans, il conclut que tout cela est planifié par Israël, puissance occupante, que la composante discriminatoire est claire et que, selon lui, nous sommes bien confrontés à un régime d'apartheid. Difficile de le contredire tellement les arguments sont limpides. Il poursuit en disant que la séparation de Gaza est une partie du plan. L'occupation affecte la vie sociale et familiale des habitants (par exemple, en cas de mariage entre une fille de Jérusalem et un garçon de Cisjordanie, le couple ne pourra vivre qu'en Cisjordanie et l'épouse perdra le droit d'habiter à Jérusalem). Même le lien familial est dans la ligne de mire des Israéliens (un regroupement familial entre un Palestinien de Cisjordanie et une Palestinienne qui vit en Israël est presque impossible). Les Palestiniens sont face à un "système" qui contrôle tous les aspects de la vie. Le but d'Israël est de séparer entièrement Jérusalem de la Cisjordanie et d'évacuer tout Palestinien de la vallée du Jourdain, zone agricole très importante, à leur seul profit. Avec les connexions des colonies entre elles et les destructions de maisons, pour lui, il y a bien un processus, mais pas de paix.

Un responsable de BADIL, une organisation de défense et de promotion des droits des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées, commence son exposé par une phrase simple, résumant de manière dramatique le sort des Palestiniens sous l'action des Israéliens : *Palestinien, tu es réfugié... ou tu le deviendras*. Il est indéniable qu'Israël se rend coupable de déplacements forcés depuis longtemps. Aujourd'hui, les efforts de l'occupant sont concentrés sur Jérusalem et les zones C (Accords d'Oslo, 1993, une "Zone C" est une zone sous contrôle total israélien), comme la vallée du Jourdain. Israël donne l'impression que les Palestiniens quittent volontairement leurs maisons, leur région, mais en fait Israël crée les conditions pour les y forcer.

Le *Women Center for Legal Aid and Council* explique que l'occupation aggrave encore les problèmes spécifiques vécus par les femmes.

Le président d'Al haq conclut en disant : *Oppression creates resistance* / Pour lui (mais pour d'autres aussi, tels que le Tribunal Russel

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

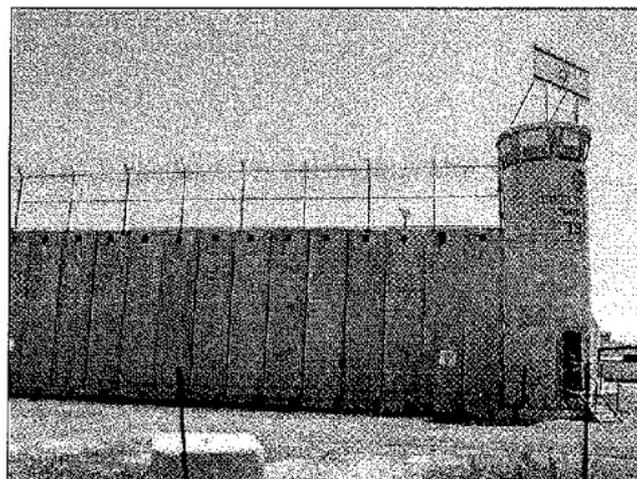
pour la Palestine), il faut oser parler d'apartheid, car c'est prouvé dans les faits. Si on analyse toute la politique d'Israël, la nature unique de l'occupation est faite de colonialisme et d'apartheid. Pour y mettre fin, il estime qu'il faut une pression internationale, des sanctions, des désinvestissements et un boycott.

Le vice-ministre de la Justice de l'Autorité palestinienne, Khalil Kharaja, nous rejoint pour la seconde moitié de la réunion. L'objectif est de s'entretenir avec lui sur les violations des droits humains en Palestine, commises par l'Autorité palestinienne qu'il représente.

La Commission indépendante pour les droits de l'Homme, créée par décret présidentiel pris par Arafat, a pour rôle de surveiller les institutions palestiniennes et de superviser les législations palestiniennes pour en vérifier la conformité avec les droits humains. Sa directrice, Randa Siniora, nous explique que l'essentiel de son travail vise les violations des droits humains par l'Autorité palestinienne (AP), même si la capacité d'agir des institutions de l'AP sous l'occupation est réduite. Leur dernier rapport sur la situation des droits de l'Homme en territoires occupés dénonce encore des traitements inhumains et dégradants lors de la détention, un manque de liberté des médias, des progrès à faire en matière de liberté d'expression et de rassemblement, ce qu'elle dénonce sans détour face au vice-ministre présent. Elle y ajoute des arrestations de journalistes et insiste sur l'importance de combattre la culture de l'impunité.

Le vice-ministre répond et un dialogue s'installe, y compris sur la question importante de la corruption au sein même de l'Autorité palestinienne (il explique qu'un tribunal spécial anti-corruption est mis en place et deux ministres suspendus devront y rendre des comptes). L'exercice est surprenant, certainement imparfait et on n'échappe pas toujours à la "langue de bois" dans le chef du politique, mais courageux, prometteur et prouve qu'un dialogue entre la société civile et un ministre (pas tous...) est possible.

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit



La prison d'Ofer: Le tribunal militaire est situé juste à côté de la prison.

JOUR 5 :

Hébron, ville des Patriarches... qui doivent se retourner dans leur tombe

Au petit matin, nous quittons Jérusalem en prenant le bus à la Porte de Damas. Ce bus emprunte la route 60, la route des colons, plus rapide. Après quelques kilomètres, nous passons dans un tunnel et, à la sortie, nous sommes du côté palestinien du Mur sans même le réaliser. Tout est fait pour que les colons ne se rendent pas (enfin, pas trop) compte qu'ils ne sont plus en Israël, en masquant au maximum toute trace dérangeante de leur politique d'occupation et de séparation. Par contre, le long de la route, au fur et à mesure qu'on s'approche d'Hébron, plusieurs miradors avec des militaires montent la garde. Impossible de ne pas voir que cette terre est occupée par une armée étrangère.

Une douzaine de personnes nous attendent à l'entrée de la vieille ville d'Hébron, *Ai Khalil* en arabe. Il y a là le coordinateur et les avocats du Comité de soutien et de réhabilitation d'Hébron, ainsi que le travailleur de terrain de l'association de défense des droits humains Al Haq. Ils nous expliquent les activités illégales des Israéliens, notamment les "ordres militaires" qui portent sur des questions très pratiques influençant la vie des citoyens. Pour la vieille ville, qui fait en gros 1 km², pas moins de 51 ordres militaires ont été pris, couvrant la fermeture de l'accès à certaines rues, l'évacuation de maisons ou encore la fermeture de nombreux magasins. A côté de cela, il y a les actions des colons. Cinq colonies se sont implantées au cœur d'Hébron, dont une juste à côté du caveau d'Abraham. Pour 400 colons idéologiques qui veulent absolument vivre sur la terre des Patriarches, environ 2.000 soldats sont en place en permanence pour assurer leur protection. Cette protection va jusqu'au droit accordé aux colons d'être armés à partir de quinze ans. Ainsi,

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

on croise de nombreux colons avec le pistolet à la ceinture ou le fusil mitrailleur en bandoulière. On a même vu un jeune homme faire son jogging à travers la ville, sa mitraillette dans les mains.

La suite des Accords d'Oslo a entraîné la division de la ville en deux zones. Les Palestiniens sont en charge de la sécurité dans la zone H1, qui compte environ 140.000 habitants palestiniens. Les Israéliens sont en charge de la sécurité dans la zone H2, dont le centre historique, qui compte environ 50.000 habitants palestiniens. Ce sont surtout eux qui sont confrontés aux 400 colons et subissent des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux. Par contre, même dans la zone H1, ce sont les services communaux palestiniens qui doivent, par exemple, fournir aux colons l'électricité et assurer l'évacuation des déchets. Les agressions des colons vont jusqu'aux violences physiques et prises de maisons. Le Comité et les propriétaires entreprennent régulièrement des actions devant les tribunaux israéliens pour faire valoir leurs droits, même s'ils estiment que ces tribunaux de la force occupante ne sont pas légitimes et que c'est très difficile d'intenter une procédure en Israël. L'avocat présente explicitement son rôle : archiver les violations et effectuer des visites de terrain, conscientiser la population sur ses droits et informer les victimes pour qu'elles puissent déposer plainte, introduire des procédures en justice, lancer des pétitions contre des ordres militaires pour les remettre aux autorités civiles israéliennes, s'activer sur la scène internationale, etc. Actuellement, ils sont en train de constituer un dossier complet pour le porter devant un juge international.

Ce qui se passe là, c'est une violation continue de leurs droits, au quotidien. Le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le conflit israélo-palestinien, Richards Falks, qui venait enquêter sur ces violations massives des droits humains par l'occupation israélienne, a été interdit d'entrée en Cisjordanie récemment. Israël aurait-il beaucoup à cacher ?

Les tribunaux israéliens ne constituant pas une solution, il faut saisir les juridictions internationales.

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

L'avocat expose un cas récent d'un jeune homme palestinien victime de violences policières graves, avec un traitement inhumain et dégradant. Une plainte sera déposée, mais sa crainte est que ces exactions inqualifiables poussent les gens à partir de peur de subir le même traitement.

Il dénonce aussi ces cas fréquents d'expropriation de maisons par des colons, sur présentation de faux documents, par lesquels ils prennent le contrôle d'un quartier. La procédure a finalement démontré que les documents produits par les colons étaient faux et un réseau de faux documents de propriété a été mis à jour. Après six années de combat devant les tribunaux, les colons doivent quitter les lieux. Toutefois, l'exécution du jugement risque de poser problème car la police et le gouvernement soutiennent les colons.

Nous voilà informés, mais ils vont nous montrer tout cela "en vrai", par une visite de la vieille ville. Pour y entrer, on doit passer dans un container qui barre la route sur toute la largeur et servant de *check point*. Des militaires, gilets pare-balles et mitraillette au poing, contrôlent nos sacs et nous font passer par le détecteur à métaux. Sortis du container, nous découvrons une vieille ville quasiment déserte. Les Palestiniens ne sont pas autorisés à y rouler en voiture, seulement les colons. De nombreuses maisons sont vides, abandonnées. Celles qui ne le sont pas ont des grillages aux fenêtres pour éviter les cailloux lancés par les colons. Tous les magasins de cette rue commerçante sont fermés, les portes métalliques ayant été soudées par l'armée israélienne. Rien que dans la vieille ville, plus de 500 magasins ont ainsi été fermés.

Après quelques centaines de mètres, quand nous arrivons au milieu de cette rue, les Palestiniens ne peuvent pas continuer tout droit. Ils doivent bifurquer à droite pour continuer sur un petit chemin très escarpé qui débouche sur un long escalier. A cet endroit précis, un militaire dans un poste d'observation surveille. Nous pourrions continuer, mais les Palestiniens qui le feraient savent qu'ils risquent une arrestation ou même une balle. Une femme colon crie depuis sa maison : *Partez d'ici, c'est notre pays !*

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

Durant notre promenade, on voit à différents endroits des tags du style : "Déportez les Arabes". Nous en voyons deux en anglais. Un basique *Kill the Arabs* et un plus subtil *Gas the Arabs*, signé "JDL", la *Jewish Defence League*. Notre guide raconte que, sur le mur du cimetière palestinien, il y avait un graffiti disant : "Voici nos meilleurs voisins".

Il y avait deux écoles à Hébron, une pour les garçons en bas et une pour les filles en haut. Les colons ont réquisitionné l'école des garçons pour en faire une école talmudique. L'école des filles accueille donc maintenant aussi les garçons et a dû renforcer les fenêtres avec des volets métalliques au rez-de-chaussée ou des grilles à l'étage et poser un grillage au-dessus du mur pour protéger la cour de récré des cailloux jetés par les colons. Nous sommes reçus par la directrice de l'école. Son récit est hallucinant. Des enseignants, mais aussi des enfants, ont été violentés sur le chemin de l'école, par des colons, mais aussi par des soldats. Ils résistent, en restant présents et en gardant l'école ouverte. Ils font aussi appel à la TIPH (*Temporary International Presence in Hebron*), des observateurs internationaux qui... observent. S'ils ne peuvent que prendre des photos et faire des rapports confidentiels, leur présence est, malgré tout, utile pour calmer les colons, quand ils arrivent à temps. Plus tard, nous croisons d'ailleurs deux observateurs qui ramènent deux fillettes sur un bout de chemin de l'école vers leurs maisons.

Notre guide, Hashem Azzeh, un homme d'une cinquantaine d'années, posé et digne dans son témoignage, insiste sur le fait que les Juifs et les Arabes ont toujours cohabité à Hébron, en bonne entente. Pour lui, depuis 1979, la différence est liée à l'arrivée de colons idéologiques. Les Juifs déjà présents ont même dénoncé l'arrivée de ces extrémistes. En réalité, la situation d'Hébron est très douloureuse pour les deux communautés et la cohabitation très difficile. En 1929, les Palestiniens ont massacré plus d'une soixantaine de Juifs et en ont blessé environ autant.

Notre promenade se fait sous les caméras de surveillance israéliennes installées à intervalles rapprochés. En zone H1, zone pourtant

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

entièrement confiée aux Palestiniens, les Israéliens ont construit deux bases militaires de chaque côté de la vallée, avec mirador d'observation pour surveiller tout mouvement dans la vieille ville, zone H2.

Notre guide pointe les routes interdites pour les Palestiniens, que ce soit à pied, en voiture ou à dos d'âne. Il nous indique certaines maisons qui ne sont plus accessibles que par les toits. Il faut le voir pour le croire.

En droit, tout ça, ce sont autant de voies de fait.

Un peu sonnés, nous arrivons chez notre guide qui nous invite à manger. Il ne peut plus entrer par la rue dans son jardin, dont l'accès est clôturé par des rouleaux de fil de fer barbelés. On passe par un petit chemin partant d'une autre rue en contrebas, qui mène jusqu'à sa maison. Là, un trou dans le mur lui permettait d'accéder à sa terrasse, en escaladant les pierres sur plus de deux mètres de dénivelé. Par ce passage, il a dû évacuer son père sur une civière il y a quelques mois. Maintenant, grâce à un voisin, il parvient aujourd'hui à accéder un peu plus facilement à sa maison. Au-dessus de sa maison, de l'autre côté de la rue à partir de laquelle l'accès lui a été barré, une maison a été réquisitionnée par des colons. Le chef des colons locaux y habite dorénavant avec sa famille. Le linge pend dehors, ce sont des chemises et pantalons couleur vert kaki. Ce colon a deux inscriptions sur "sa" maison : "J'ai déjà tué des Arabes. Et toi ?" et "Je crois en Dieu qui nous a donné le droit de tuer des Arabes". Il jette des pierres et des ordures. Il a même balancé sa vieille machine à laver dans le jardin de notre guide, qui l'a laissée en place depuis, comme pour mieux convaincre ses hôtes. Le frère de notre guide habite la maison d'à côté. Là, les militaires ont construit sur le toit plat de la maison un poste militaire. Les colons ont un jour attrapé son neveu qui jouait un peu trop près de leur jardin à leur goût. Ils l'ont battu et rayé ses dents avec un caillou...

Après le repas, il nous montre des vidéos filmées en cachette. On y voit des écolières juives chanter : *Tuez les Arabes, il n'y a pas de Palestine*. Il montre aussi un petit film de l'association B'Tselem, que

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

nous avions rencontrée à Jérusalem. Ce film relate son combat pour accéder à son verger dans le haut de son jardin, lorsqu'après cinq ans et une décision de la Haute Cour de justice (l'autre nom que l'on donne à la Cour suprême d'Israël), il avait enfin pu récolter à nouveau ses olives, ce que les colons continuaient à lui interdire.

En tout, 66 maisons ont été "abandonnées" et prises par les colons qui avaient tout mis en œuvre pour faire fuir leurs propriétaires. Hachem est très inquiet quand il nous parle du nouveau programme – éloquent – des colons : *Kids against kids, women against women, men against men*. Cette violence de chaque instant fera encore plus fuir les familles palestiniennes.

Après le café, nous quittons la maison de Hachem sous les chants de ses enfants, *Viva Viva Palestina... Free Free Palestine...*, et il nous amène dans les souks. Cette ville est un bijou. Mais elle est quasiment déserte. Les rues latérales du souk sont fermées. La "rue du marché aux légumes" est abandonnée et il n'y a plus qu'un malheureux vendeur dans la "rue du marché aux poulets", jadis une des plus animées. Le cœur battant de la ville est tombé en léthargie. Alors qu'on admire le travail d'un artisan, tout d'un coup, une patrouille des IDF (*Israel Defence Forces*) arrive au pas de charge dans les souks, les mitraillettes en position, nous observe, puis poursuit son chemin. Cela nous a vraiment fait peur alors que, pour eux, c'est leur quotidien. Les Palestiniens reprennent leurs activités comme si de rien n'était alors que nous sommes tous encore sous le choc !

En sortant des souks, on arrive à la splendide Mosquée Ibrahim, coupée en deux : maintenant, c'est une mosquée et une synagogue. Pour visiter la mosquée, on passe à travers des portiques de sécurité et devant cinq soldats israéliens. Depuis qu'en 1994 un Juif extrémiste a fait irruption dans la mosquée un vendredi pendant la prière tuant 29 personnes, en blessant de nombreuses autres avant d'être tué à main nue par les musulmans qui l'ont maîtrisé, des caméras de surveillance sont placées à l'intérieur même de la mosquée, jusque dans la grande salle de la prière.

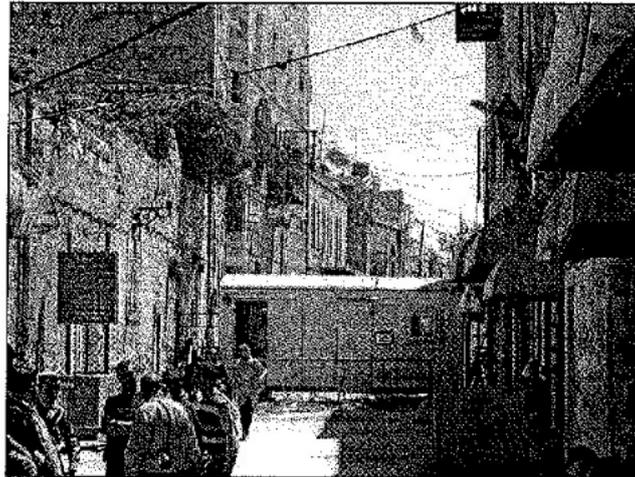
Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit

C'est là que se trouve le tombeau des patriarches. Nous voyons la tombe d'Abraham depuis la mosquée par deux fenêtres latérales et nous apercevons un Juif qui prie en contemplant la même tombe que nous, mais depuis la synagogue et d'une fenêtre frontale. Intrigués, nous remarquons qu'une vitre pare-balle a été placée au milieu de la pièce sur la trajectoire des fenêtres côté mosquée et côté synagogue. Qu'en penserait-il, notre cher Abraham, père des trois religions monothéistes ? Il doit certainement se retourner dans sa tombe...

Nous sortons de la mosquée et allons visiter la synagogue. Des panneaux d'explication réécrivent l'histoire de cette mosquée, récupérée par les Juifs pour les Juifs. A l'entrée, une soldate nous demande gentiment si on a des fusils ou des couteaux. Ayant vu sur l'esplanade menant à la synagogue quelques colons lourdement armés (notamment un père de famille avec sa mitraillette en bandoulière, portant sa fille de trois ans dans ses bras et tenant la main de sa femme), nous ne sommes pas surpris par la question. La soldate nous précise qu'il faut laisser ses armes à l'entrée et les récupérer à la sortie... Nous entrons dans la synagogue et, arrivés devant la tombe d'Abraham, nous voyons un Arabe regarder par la fenêtre d'où nous regardions il y a à peine dix minutes... C'est complètement dingue ! En sortant de la synagogue et en descendant les marches vers la belle esplanade réservée aux Juifs, nous croisons de nombreux colons qui montent les marches. Une chose nous frappe : c'est bien plus qu'un air arrogant, c'est une attitude de conquérants. L'occupation sous son aspect le plus absurde. Les mots manquent.

Nous retournons à Ramallah, où nous arrivons tard. On y est happés par l'ambiance de Ramallah *by night*. Le contraste est saisissant. Dans un café branché où se retrouve la jeunesse de Ramallah, nous buvons quelques T'aybehs, la bière palestinienne, en regardant cette jeunesse qui devra construire un pays.

Israël : l'odyssée d'un avocat dans un Etat de non-droit



L'une des entrées de la vieille ville à Hébron est barrée par ce poste de contrôle. Quatre militaires à l'intérieur du container, un portique métallique, des caméras de surveillance et des barbelés font partie du dispositif. Derrière ce check point se trouve la colonie de Tel Romeida.